

# MARTINGALE EVENTS

La bonne combinaison pour une meilleure Réussite

## Conditions Générales de Ventes

### Article 1. Objet

Les conditions générales de ventes décrites ci-après détaillent les droits et obligations entre d'une part la société **MARTINGALE Events** dénommée « la société », vendant les services définis ci-après, et d'autre part la personne physique ou morale, dénommée « Le client », achetant un ou plusieurs de ces services par l'intermédiaire d'un

**Devis ou contrat complété des présentes conditions générales de vente**

- . Les services proposés par la société sont les suivants :
- Conseil pour le choix d'un événement privé ou professionnel
- Conseil pour l'organisation d'un événement privé ou professionnel

### Article 2. Contrat

Le devis ou contrat complété des présentes conditions générales de vente constitue **une proposition** pour lequel le client, ou son éventuel mandataire pour lui-même, déclare expressément disposer du pouvoir, de l'autorité et de la capacité nécessaires à sa conclusion et à l'exécution des obligations lui incombant. Cette proposition de contrat est valable de **15 à 30 jours** à compter de sa date d'envoi ou de présentation au client. Passé ce délai, les tarifs y figurant sont susceptibles d'être modifiés et un nouveau devis sera établi par **MARTINGALE Events**.

**Le contrat est formé et les deux parties engagées dès réception par la société du devis dûment daté et signé par le client, revêtu du cachet du client et de la mention « Bon pour accord » et d'un exemplaire des présentes dûment paraphé et revêtu de la mention « Lu et approuvé ».**

### Article 3. Prix

Tous nos tarifs sont indiqués **H.T.** Les prix facturés sont ceux du tarif en vigueur au jour de la signature du devis. **MARTINGALE Events** se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment sans préavis.

**Le taux de T.V.A appliqué est de 19,6 % sur l'ensemble de nos Locations de soirées à thème.**

### Article 4. Délais de paiement Evénement unique et privé

- Sauf disposition contraire prévue au devis initial,
- **Facture d'acompte à la commande soit 50 % et 15 jours (article 6)**
- **Facture de solde payable :**
- Dès présentation des factures pour les non professionnels
- au plus tard à 15 jours pour les professionnels.

**Le règlement s'effectue par chèque, traite ou virement à MARTINGALE Events aux coordonnées bancaires figurant sur les factures.**

En cas de désaccord sur une partie, le client s'oblige à payer sans retard les parties non contestées et à indiquer sous 5 jours ouvrables et par lettre recommandée avec accusé de réception à la société le motif de la contestation

A défaut de réclamation, le client se voit appliquer des pénalités de retard sur les montants restants dus.

### Article 5. Obligations Société / Client

La société a obligation de mettre en œuvre tous moyens qu'elle juge nécessaires et suffisants à satisfaire ses clients dans la limite des services contractualisés. Elle doit informer le client dans les meilleurs délais en cas de survenance d'un événement de force majeure l'empêchant d'exécuter tout ou partie de ses obligations contractuelles.

En cas d'indisponibilité, pour la date souhaitée, du ou des prestataires prévus consécutivement au délai séparant la réalisation du devis de l'encaissement de l'acompte, la société a obligation de proposer au client un ou plusieurs prestataires équivalents ou similaires pour les services contractualisés avec obligations de résultat. Cette nouvelle proposition de la société n'engage en aucun cas le client qui est libre de l'accepter ou non. En cas d'acceptation de la nouvelle proposition par le client, la relation entre la société et le client se poursuit dans les conditions stipulées aux présentes et sans modification.

**A défaut de versement du premier acompte ou de l'acompte unique, la société ne garantit pas la disponibilité des intervenants avec lesquels le devis a été chiffré.**

**Toutefois la société vous garantie d'autres intervenants et facturera tous les coûts supérieur extérieur au devis initial. Un avenant sera établi au devis signé. Le client reste lié par les obligations souscrites au titre des présentes notamment en ce qui concerne les modalités de règlement et les conditions d'annulation.**

**Le client a obligation d'être titulaire d'une licence IV pour vendre lui-même ou par l'intermédiaire d'un ou plusieurs participants de l'alcool dans le cadre de l'évènement objet du contrat.**

### Article 6. Clauses Particulières « Magic Casino »

Toutes nos soirées sont de type Factice.

**L'animation Magic casino fait l'objet d'une réglementation très stricte, elle ne peut s'organiser que lors d'un événement privé et ne doit donner lieu à aucun intéressement financier ou matériel direct.**

**Les tables de jeu ne peuvent en aucun cas rester sur le lieu de la manifestation**

**La soirée doit faire l'objet d'une déclaration, les soirées sont réservées et déclarées 15 jours avant la date de la prestation.**

**Les Jetons remis gratuitement sont destinés uniquement à notre Espace Casino, En aucun cas ils ne peuvent être vendus ou réutilisés en dehors de « Magic Casino ».**

**Aucune manipulation d'argent ne peut être admise dans l'espace Casino.**

**Nos Croupiers ne peuvent recevoir et encaisser de pourboires.**

**La Vente aux enchères est de type Factice.**

**Les enfants de moins de 16 ans sont interdits aux tables de jeux.**

**Tout ceci pour que votre événement se déroule dans de parfaites conditions.**

### Article 7. Droit applicable

Pour toutes contestations relatives aux ventes réalisées par la société et en application des présentes conditions générales de vente, et à défaut de résolution amiable, seul est compétent le tribunal de commerce de Lyon.

Le droit français est seul applicable.

**Signature, cachet et mention «Lu et approuvé »**

MARTINGALE EVENTS

Siège social: 68 rue de Bouteiller 69520 Grigny

Tél & fax: 04 78 73 54 86 Courriel: [contact@martingaleevents.fr](mailto:contact@martingaleevents.fr)

RCS Lyon: 508710605 Siret: 00017 APE: 9002Z N° Intracommunautaire: Fr 78508710605